

Présents : MUSARD Jean-Paul – MAURON Jean – BOUVIER Bernard – ROCH Jacqueline – GENOUD Edmond – BOSSON Jean-François – SANTONI Michel – DUFOURD Pierrick – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – DUCROT Denis – GURLIAT Romain – SALAMON Gérard – MOUCHET Denis – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick.

Excusé : MEYNENT Hervé

Secrétaire de séance : Jacqueline ROCH

Présentation du SYMAGEV par Astrid BAUD ROCHE

Le SYMAGEV n'est pas le syndicat des gens du voyage, mais comme son nom l'indique Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du voyage, un syndicat qui applique la loi. Ce syndicat a compétence sur l'ensemble de l'arrondissement de Thonon. Il ne s'occupe que des gens du voyage de nationalité française ou qui disposent d'un carnet de circulation visé par la gendarmerie.

En Haute Savoie, 4 terrains de grand passage doivent être construits dont un sur la commune de Mézinges (loi Besson).

Il existe plusieurs sortes de terrains :

- les terrains d'accueil qui peuvent accueillir jusqu'à 30 caravanes.
- les terrains familiaux qui peuvent accueillir jusqu'à 6 emplacements de caravanes.
- les terrains de grand passage.

Actuellement, toutes les communes de l'arrondissement de Thonon sont adhérentes sauf celles du plateau de Gavot et de la Vallée Verte.

L'intérêt de rentrer dans le SYMAGEV :

- Etre en conformité avec la loi :
 - Loi dite Besson de 2000 qui stipule que toute commune a l'obligation d'accueillir les gens du voyage de 48 h à 15 jours sauf adhésion à un syndicat comme le SYMAGEV.
 - Loi dite Sarkozy de 2003 qui détermine les conditions d'expulsion des gens du voyage
 - loi de 2007 dite de prévention de la délinquance)
- Pouvoir expulser les gens du voyage en stationnement sauvage dans nos communes (au delà de 15 jours)
- En cas de trouble manifeste à l'ordre public, le préfet peut au bout de 15 jours prendre un arrêté d'expulsion.
- Les gens du voyage vont dans les communes qui ne sont pas en règle.
- Quand ils stationnent sur des terrains règlementaires, les gens du voyage doivent en acquitter les charges (eau – électricité)

- Les conditions d'accès au SYMAGEV :

- A partir de janvier 2011, il y a un droit d'entrée à payer de 49 611 euros, ainsi qu'une cotisation d'un montant équivalent par année. (soit environ 100 000 € pour une adhésion en 2011).

La commission travaux : la piscine

La parole est donnée à Jean MAURON qui explique qu'une étude de faisabilité va être faite, il faut mandater un cabinet d'étude pour savoir ce que la Communauté de Communes souhaite faire : piscine couverte ou non ? Un élément est connu à ce jour : la nécessité d'un bassin de 10000 habitants/utilisateurs potentiels de la piscine, condition réalisée entre nos 8 communes et les communes voisines.

Il serait souhaitable de faire l'étude, non pas simplement d'une piscine mais de tout un projet d'aménagement global du terrain, de la rivière voisine, de structures de « bien-être » liées à l'eau, de l'intégration d'un snack, de l'éventualité d'une DSP etc....

Tous ces éléments en main, la Communauté de Communes de la Vallée Verte pourra étudier ses possibilités de financement et la programmation éventuelle dans le temps de ces travaux....

La commission a émis le souhait de ne pas remettre de l'argent dans l'ancienne piscine.

La réunion du 16 Novembre, dédiée au tourisme devrait permettre de lancer cette étude de faisabilité.

Notre structure pourrait bénéficier de deux types de financements :

- Par le biais des Alpes du Léman (subvention de la Région)
- Par le biais du Conseil Général dans le cadre du « savoir nager » pour les scolaires.

La route de la déchetterie

La parole est donnée à Monsieur PARIS, percepteur, qui explique que cette route est d'intérêt communautaire depuis la création de la Communauté de Communes. Ainsi, la Communauté de Communes de la Vallée Verte en a la gestion mais ne peut en aucun cas l'aliéner.

Il s'agit d'un chemin rural à caractère privé. Ainsi, sur la route existante, les éventuels travaux d'enrobé sont de la compétence de la Communauté de Communes par contre, concernant l'achat de terrain, c'est de la compétence de la mairie de Boège. La mairie peut faire l'acquisition des terrains et peut aussi effectuer les travaux si la Communauté de Communes lui donne délégation.

A ce jour le projet des aires de croisements est abandonné. Les représentants de Boège indiquent que chaque propriétaire concerné par l'agrandissement a été informé verbalement et par courrier. A ce jour, personne ne s'est opposé à ce projet.

Le débat est lancé au sein de l'assemblée. Deux thèses se dessinent : L'une consistant à lancer les travaux pour augmenter la surface de roulement sur une largeur minimum, permettant ainsi de sécuriser les croisements de véhicules. Les emprises foncières seront déterminées une fois les travaux réalisés, et les propriétaires indemnisés. L'autre thèse consiste à procéder dans un premier temps aux acquisitions foncières devant notaire afin d'éviter tout problème dans le futur. Et ensuite on pourra lancer les travaux sur des terrains appartenant à la mairie de Boège.

Monsieur Jean MAURON présente une esquisse du nouveau projet d'agrandissement.

L'Assemblée charge la commission travaux de réexaminer ce dossier.

La Commission Communication

La parole est donnée à U MATTUZZI qui explique le travail concernant le bulletin intercommunal. Les questions de la publication et de la distribution sont évoquées. Concernant la publication, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'offre la plus adaptée. Pour ce qui est de la distribution, les avis divergent : certaines communes souhaitant se charger de la distribution, d'autres non.

L'assemblée charge le Président de la commission de demander des devis pour la distribution.

La Commission école maternelle

La parole est donnée à Evelyne VIGUIER qui explique que tout va bien au sein de l'école maternelle intercommunale de Boège. Il y a juste un souci de chauffage. Le directeur a souligné les difficultés à

établir des prévisions fiables concernant les inscriptions pour la prochaine rentrée, la carte scolaire étant en cours d'élaboration dès maintenant.

Concernant les équipements des cours d'écoles, Evelyne VIGUIER a pris contact avec les écoles et les prestataires. Elle tient à leur disposition un catalogue qu'ils peuvent consulter.

Le Cinéma De Villard

Une réunion sera organisée le 25 novembre 2010 avec les bénévoles afin de faire le point.

Le FISAC

Monsieur BRUN Philippe propose une rencontre avec les élus le 19 novembre 2010. Cependant cette date ne convient pas, ainsi nous allons lui demander de nous proposer une autre date. Il y a une forte demande de zone artisanale par de nombreux artisans de la Vallée Verte.

Monsieur MAURON rapporte des entretiens qu'il a eu avec des entreprises basées à Boège, qui souhaitent se développer et qui sont à la recherche d'un terrain.

Messieurs BOUVIER et MAURON proposent une rencontre avec Monsieur Edmond GENOUD, Maire de Saint André, afin d'étudier la faisabilité de la ZAE de Chez Merlin, dans le cadre de la Communauté de Communes.

La gestion du personnel et l'annualisation du temps de travail

La parole est donnée à Virginie PINGET BAUER qui explique que suite à la démission de Mademoiselle GOURMAND, la Communauté de Communes de la Vallée Verte a recruté Madame GAVARD Christelle pour un poste d'ATSEM jusqu'au 30/11/2010. Une publicité du poste va être effectuée comme la loi l'impose avant la fin du mois de novembre.

Par ailleurs, Guy ROCH a informé verbalement la Communauté de Communes de son intention de prendre sa retraite le 30 avril 2011. C'est pourquoi, Virginie PINGET BAUER l'a rencontré afin de lister les différentes tâches accomplies. Elle peut ainsi désormais bâtir le profil de poste qui sera publié au printemps prochain. Compte tenu des tâches exercées, l'assemblée décide :

- 1 – De lancer le recrutement dès le mois de janvier 2011 afin que Guy ROCH puisse former son remplaçant avant le 30 avril 2011,
- 2 – D'augmenter son temps de travail pour les prochains mois.

Concernant l'annualisation du temps de travail, Madame PINGET BAUER explique que cette démarche est nécessaire et importante pour deux raisons :

- Dans un souci d'équité car la Communauté de Communes au 01 janvier 2010 a repris l'ensemble du personnel des écoles maternelles de différentes communes. Ainsi, certaines ATSEM aujourd'hui sont annualisées et d'autres pas.
- Cette démarche impose une réorganisation du temps de travail des ATSEM pendant les jours de classe ou pendant les vacances, ceci sera à définir avec les instituteurs.

Questions diverses

Lors d'une réunion organisée par les représentants du SDIS, dans la caserne de Boège, Les représentants des pompiers ont fait part de l'obligation de construire :

- ✓ 1 – Des douches pour les hommes et pour les femmes,
- ✓ 2 – Un Bureau et une salle de réunion.

Les douches seraient édifiées dans l'actuelle de la caserne servant de salle de réunion salle et de coin cuisine.

Jean-Paul MUSARD et Jean MAURON ont proposé de mettre à disposition l'appartement situé au 2ème étage du bâtiment de l'école primaire. Il sera prochainement disponible.

Par ailleurs, la mairie de Boège ayant lancé le projet de construction d'une nouvelle école primaire, le bâtiment actuel va devenir libre. La mairie de Boège propose de le mettre à disposition de la Communauté de Communes. En effet, les locaux actuels occupés par le service administratif de la Communauté de Communes, au 2^{ème} étage de la mairie de Boège, sont trop exigus.

Marielle DURET demande à être invitée aux réunions locales avec le SDIS car elle est membre suppléant, représentant les communes, au sein du Conseil d'administration du SDIS.

M. BOUVIER propose qu'avant toute décision, la mairie de Boège fasse visiter ces locaux aux membres de la Communauté de Communes.

La parole est donnée à Fabienne Scherrer pour parler du futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, mis en œuvre par l'ARC, en remplacement du SIMBAL. La Vallée Verte n'étant pas membre du Syndicat Mixte de l'ARC, il y a lieu de prendre une délibération et signer une convention qui permettra à la Communauté de Communes de souscrire à ce contrat.

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

Concernant le réseau des bibliothèques du Genevois Haut-Savoyard, Fabienne SCHERRER explique que c'est la ville d'Annemasse qui va reprendre le relais du SIMBAL. Ainsi il faut délibérer et signer une convention avec la ville d'Annemasse.

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

Fin de la séance à 00h45